

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 13 SEPTEMBRE 2018 (20 HEURES)

SEANCE ORDINAIRE

CONVOCATION : 6 septembre 2018

PRESENTS : MM. PERIER Claude, LECONTE Marie-France, SAUVEY Jean, LEREBOURG Elisabeth, FERRAND Marie-Pierre, ROUCHERE Anne-Marie, OGER Benoît, LEVILLAIN Isabelle.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT(S) EXCUSE(S): MM. LE BEC Arnaud, GALMEL Isabelle (pouvoir à Madame Marie-France LECONTE), ROTT Yannick (pouvoir à Monsieur Claude PERIER), BUFFARD Christine, JARDIN Rodolphe, LEGER Jean-Luc.

ABSENT(S) : MM.

Madame Elisabeth LEREBOURG a été élu(e) secrétaire conformément à l'article L 2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avoir demandé aux conseillers s'ils avaient des remarques à formuler, approbation à l'unanimité des votants du compte-rendu du conseil municipal du 12 juillet 2018.

DELIBERATION SUR L'EXTENSION DE PERIMETRE DU SDEM 50 AVEC L'ADHESION DE LA COMMUNE DE TESSY SUR VIRE

Monsieur le Maire donne lecture du projet de la délibération établi par les services du SDEM 50.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal émet un avis favorable à l'adhésion de la commune nouvelle de Tassy-Bocage au SDEM 50 et ce à compter du 1^{er} janvier 2019. **DEL 2018/022**

DELIBERATION CREATION COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Sous-Préfet. Les communes de Gouville-sur-Mer, Montsurvent et Servigny sont actuellement membres de la communauté de communes Coutances mer et bocage tandis qu'Anneville-sur-Mer est membre de la communauté de communes « Côte ouest centre Manche ». La totalité des communes composant cette commune nouvelle ont délibéré en faveur de son rattachement à la communauté de communes Coutances mer et bocage. Chaque conseil municipal des communes composant la communauté de communes Coutances mer et bocage est amené à délibérer sur ce sujet.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, accord des conseillers pour le rattachement de la future commune nouvelle de Gouville sur Mer à la communauté de communes Coutances mer et bocage. **DEL 2018/023**

- Monsieur le Maire donne lecture des courriers de Madame le Maire d'Hambye et de Monsieur le Sous-Préfet de Coutances. Les communes de Hambye et de le Guislain ont décidé de créer la commune nouvelle de Hambye avec, pour siège, Hambye. La commune de Hambye est actuellement membre de la communauté de communes Coutances mer et bocage et la commune de Le Guislain, membre de la communauté de communes de Villedieu Intercom. Les deux conseils municipaux ont délibéré en faveur d'un rattachement à la communauté des communes de Villedieu Intercom. Chaque conseil municipal des communes composant la communauté de communes Coutances mer et bocage est amené à délibérer sur ce sujet.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal prend acte du départ de la commune de Hambye de la communauté de communes Coutances mer et bocage et est favorable au rattachement de la future commune nouvelle à la communauté des communes de Villedieu Intercom. **DEL 2018/024**

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La communauté de communes Coutances mer et bocage ayant pris la compétence, les différentes associations de la commune ont sollicité cette dernière pour l'obtention d'une subvention, dossier de demande à l'appui.

N'ayant reçu aucune réponse pour certaines ou une réponse négative pour d'autres, les associations communales se retournent vers la commune.

Et Monsieur le Maire de donner lecture des courriers dans ce sens.

S'ensuit une discussion sur la lourdeur administrative, à savoir le dossier conséquent qu'il faut produire.

DEL 2018/025 - Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal donne un accord de principe pour reconduire les subventions à l'identiques de celles délivrées en 2017, sous réserve de l'obtention du dossier pour chacune de ces associations :

* Association Saint Jouvin	190 €
	250 €
* Bouge Ta Blouette	190 €
	250 €
* Anciens Combattants	190 €
* Chasse	190 €

Pour ce qui concerne France Alzheimer, accord des conseillers pour n'octroyer aucune subvention communale, l'association recevant une subvention de la CMB.

REPertoire ELECTORAL UNIQUE (REU) : DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL POUR LA MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION DE CONTROLE

Dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales, les membres des commissions de contrôle seront nommés par arrêté préfectoral, dès le 1^{er} janvier 2019.

A cet effet, chaque conseil municipal doit désigner un conseiller municipal, un futur délégué de l'administration et se rapprocher du tribunal de Grande Instance pour proposer un délégué du tribunal.

Et Monsieur le Maire de donner lecture du courrier de Monsieur le Préfet.

Après en avoir débattu, il est décidé de reporter le sujet au prochain conseil.

REPAS DES AINES

Monsieur le Maire retrace le travail de la commission Fêtes et cérémonies. Le résultat de ce travail sera proposé à la commission des membres du CCAS, lors de la prochaine réunion prévue mercredi 19 septembre 2018.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Jean SAUVEY fait le point des différentes réunions qu'il a eues sur le PLUi, rappelant que la compétence est devenue communautaire, les récentes évolutions règlementaires du Grenelle II en 2010, puis de la loi Alur en 2014, généralisant le PLU intercommunal qui devient aujourd'hui la norme.

Pour information, le PLUi vient d'être lancé par la CMB avec la mise en place d'un appel d'offres pour trouver le cabinet qui se chargera du projet avec un coût de prestation estimé dans une fourchette se situant entre 400 000 € et 600 000 €.

La durée prévisible de ce chantier est de cinq ans mais à l'expérience il faut plutôt prévoir huit ans.

Pour information, ce sont 64 communes qui devront se mettre d'accord à chaque phase de la réalisation de ce travail.

Le contenu du PLUi sera identique à celui du PLU, à savoir :

Rapport de présentation

Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Programme d'orientations et d'actions (POA)

Zonage

Règlement et Annexes

Madame LEREBOURG demande si l'éparage est terminé sur la commune car le ravin des vignes n'a pas été éparé jusqu'au bout, idem pour le chemin qui part du Hameau Orgeat (avant le pavillon de Mr et Mme Bonnel) et qui va au village Cambernon. Monsieur le Maire se rendra sur place et suite sera donnée.

Quid de l'affaire de l'effondrement sur la voie communautaire au niveau de chez Monsieur Roger Poirier ? Le contact reste de mise avec les services de la CMB... En bonne voie.

Madame FERRAND revient sur le problème de visibilité à la sortie du Castel et à l'insécurité qui en résulte. Elle fait aussi état du problème que représente le stationnement de la voiture du fils décédé de Monsieur et Madame PENEL. Monsieur le Maire rencontrera les parents à ce sujet.

Travaux à l'église : Monsieur le Maire rappelle les différents travaux nécessaires à la mise en accessibilité de l'église : agrandir l'ouverture de la porte Nord Est qui passe de 82 à 90 cm, créer une place handicapée, fabriquer une nouvelle

porte. Après avoir présenté au conseil les différentes solutions techniques possibles, l'accessibilité de l'église va inévitablement nécessiter de relever de quelques centimètres la pierre tombale qui se trouve devant la porte ; de même, le seuil sera changé. Tous les pavés qui contournent l'église côté Nord et Est vont être refaits. La place de parking sera réalisée devant le columbarium.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir débattu, à l'unanimité des votants, accord des conseillers pour retenir :

- ✓ pour la partie maçonnerie, le devis de l'entreprise **AB MENUISERIE** sise à Servigny pour un montant de **8 111,40 €** (TVA non applicable) ; **DEL 2018/026**
- ✓ pour la porte de l'église, le devis de l'entreprise **LEPRETRE** sise à Heugueville sur Siennes pour un montant de 1 360,00 € HT soit **1 632,00 € TTC. DEL 2018/027**

Les crédits sont prévus au budget communal 2018, section investissement.

Madame ROUCHERE se demande pourquoi partir dans un tel chantier alors qu'on pourrait poser un plan incliné en inox au-dessus de la tombe ! Cela va demander d'entretenir l'inox... Suggestion non retenue.

Monsieur le Maire fait état d'une « prétendue » pollution au Paly. Monsieur le Maire a fait appel à la Police de l'Eau et une analyse de l'eau est en cours.

Petite discussion autour du frelon asiatique.

Prochain conseil prévu le jeudi 11 octobre 2018 à 20 heures.

Séance levée à 21 heures 50

DEL 2018/022 – DEL 2018/023 – DEL 2018/024 – DEL 2018/025 – DEL 2018/026 – DEL 2018/027.

Signent au registre MM. :

PERIER Claude

LECONTE Marie-France

SAUVEY Jean

FERRAND Marie-Pierre

LEREBOURG Elisabeth

LEVILLAIN Isabelle

ROUCHERE Anne-Marie

OGER Benoît